



Appartement avec cuisine équipée

Par **Patily**, le **27/01/2013** à **09:57**

bonjour
Je loue une maison avec cuisine équipée dont le four vient de tomber en panne dû à l'usure. Qui doit le changer.
Le propriétaire ou moi.
Merci

Par **cocotte1003**, le **27/01/2013** à **12:28**

Bonjour, si votre appartement est loué avec la cuisine et pas précisé cuisine mise à disposition, c'est à votre bailleur de changer, cordialement

Par **sthe**, le **23/07/2013** à **15:29**

Bonjour,
J'ai exactement le même problème (plaque à gaz fonctionnement partiellement + four électrique en panne) et mon bailleur m'a clairement stipulé que le propriétaire n'avais aucune obligation de remettre en état cette équipement alors que je loue dans mon contrat une cuisine équipé et aménagée.
Existe-t-il un texte de loi que lequel je pourrai m'appuyer pour obtenir gain de cause auprès de mon bailleur (qui d'ailleurs ne me répond plus).
Seconde question : suis-je tenue de continuer à payer mon loyer, j'ai vaguement entendu parle de la caisse des dépôts, quelque chose comme cela.
Merci de votre aide